



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 16 SEPTEMBRE 2021 PAR EMAIL

Présidence: BROSSARD Christophe

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe,

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

1.1- Entente

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes dans les compétitions seniors qui débutent en D4 et D5.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente senior ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
Seniors	D4	LA CELLE ST AVANT, POUZAY	LA CELLE/POUZAY Ent.1	18 licenciés à LA CELLE ST AVANT. 11 licenciés à POUZAY. Avis favorable.
Seniors	D4	LUYNES 2, FONDETTES 3	LUYNES Ent.3	39 licenciés à LUYNES. 42 licenciés à FONDETTES. Avis favorable.
Seniors	D4	PERNAY 2, LATHAMBILLOU	PERNAY Ent.2	24 licenciés à PERNAY. 2 licenciés à LATHAMBILLOU. Avis favorable.
Seniors	D5	ORBIGNY-NOUANS 2, GENILLE 2, LOCHE s/INDROIS 1	ORBIGNY Ent.2	11 licenciés à ORBIGNY-N. 21 licenciés à GENILLE. 1 licenciés à LOCHE s/INDROIS. Avis favorable pour GENILLE et ORBIGNY. Vu que le club de LOCHE s/INDROIS ne compte qu'un 1 seul licencié, le Bureau met en attente son avis. La première journée de D5 est reportée.
Seniors	D5	YZEURES-PREUILLY 3, CHARNIZAY 2, MARTIZAY-MEZIERES TOURNON (36)	YZEURES-PR. Ent3	45 licenciés à YZEURES. 16 licenciés à CHARNIZAY. 37 licenciés à MARTIZAY. Avis favorable. Le Bureau donne son accord pour l'équipe 3 de MARTIZAY soit en entente avec cette équipe. Les équipes supérieures de MARTIZAY évoluent dans l'Indre. Il faudra respecter les restrictions de participation.

Le Bureau rappelle que les clubs indiqués en premier dans le nom de l'entente sont les clubs détenteurs des droits sportifs.

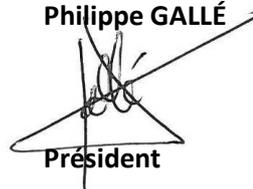
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président